

La vidéoprotection

Soucieuse de garantir un cadre de vie agréable et sécurisé, la Municipalité a décidé, en complément des actions de prévention déjà menées, de mettre en place la vidéoprotection. Focus sur le dispositif.



18 des 21 caméras prévues ont été installées aux entrées et sorties de la commune ainsi qu'aux abords des bâtiments communaux. Elles sont maintenant opérationnelles dans la mesure où les panneaux d'information ont été positionnés aux entrées et sorties de la commune.

Les objectifs de la vidéoprotection sont :

- de prévenir et dissuader les éventuels cambrioleurs et tout autre contrevenant. ;
- d'augmenter le sentiment de sécurité des habitants ;
- de sécuriser les bâtiments et les espaces publics.

Pour rappel, un nombre limité et identifié de personnes aura accès à ces images : le Maire, l' élu en charge de la prévention et la sécurité ainsi que le chef de la Police municipale. Ces images pourront également être transmises à la Police Nationale si elle en fait la demande, dans le cadre d'une enquête.